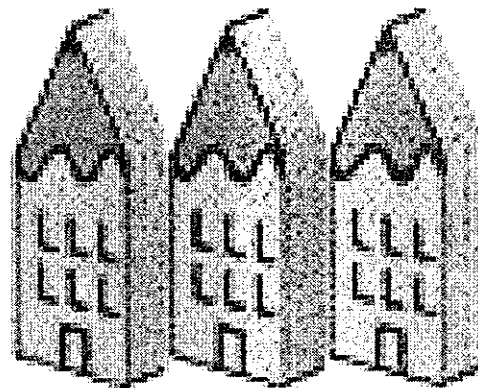


Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)



MÉMOIRE

déposé

à la Commission des affaires sociales

dans le cadre des audiences

sur le Projet de loi n°57

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Septembre 2004

Table des matières

Introduction	4
Analphabétisme et pauvreté : luttes indissociables	5
Pourquoi nous sommes en désaccord avec le Projet de loi 57	7
Recommandations	9
Conclusion	11
Annexe :	12
Liste des groupes membres	

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) représentant 76 groupes à travers la province, est un organisme voué à la promotion et au développement des pratiques d'alphabétisation populaire et des groupes populaires d'alphabétisation ainsi qu'à la défense des droits des personnes peu alphabétisées. Tout comme le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*, dont il est membre, le RGPAQ souhaite une société juste, égalitaire et démocratique.

Introduction

Le présent mémoire ne vise pas à commenter le projet de loi 57 qui, à notre avis, ne comprend aucune des avancées auxquelles on aurait pu s'attendre d'une réforme de l'aide sociale. Il entend plutôt rappeler aux membres de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, chargés d'étudier le projet de loi 57, les principes qui devraient, pour nous, guider toute intention de refonte.

Par conséquent, nous tenons à vous indiquer, dans un premier temps, que nous appuyons de façon inconditionnelle la demande de retrait du projet de loi 57 déposée par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* et, dans un deuxième temps, que nous jugeons essentielle la reprise des travaux en vue de l'élaboration d'un nouveau projet de loi en tenant compte des idées énoncées dans les pages suivantes, et en faisant appel à l'expertise d'une multiplicité d'acteurs préoccupés par la question.

Nous ne pouvons que manifester notre très grande inquiétude face à un projet de loi qui, dans sa presque totalité, ne répond en rien aux objectifs fixés par l'actuel gouvernement face à la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Analphabétisme et pauvreté : luttes indissociables

Au Québec, l'analphabétisme touche plus d'un million de personnes, ce qui constitue un véritable problème social. Trouvant sa source dans les inégalités sociales, l'analphabétisme se perpétue dans le système d'éducation et provoque l'exclusion d'une grande partie de la population.

Pour le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), lutte à l'analphabétisme et lutte à la pauvreté sont intimement liées, voire indissociables. D'ailleurs, le RGPAQ et ses interventions se sont développés au cours des trente dernières années, autour d'une vision précise de l'analphabétisme selon laquelle les causes de ce problème sont en grande partie d'ordre social : pauvreté, marginalisation et exclusion étant les éléments d'un cercle vicieux qui perpétue l'analphabétisme.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que, dans la plupart des pays, analphabétisme et pauvreté vont de pair. Cela n'est évidemment pas le fruit du hasard : l'analphabétisme est à la fois un problème personnel et le symptôme d'une situation économique, politique, sociale et culturelle difficile. Il n'est donc pas surprenant non plus de constater, dans la plupart des statistiques officielles, qu'un lien est établi entre bénéficiaire de l'aide sociale et faible lecteur (1 bénéficiaire sur 2 n'a pas de cinquième secondaire).

Les groupes d'alphabétisation populaire se préoccupent depuis toujours des conditions de vie des personnes avec lesquelles ils travaillent quotidiennement.

La majorité de ces personnes étant bénéficiaires de l'aide sociale, nous ne pouvons fermer les yeux devant le projet de réforme de l'aide sociale du gouvernement. En tant que mouvement qui voit à la défense des droits des personnes peu alphabétisées et en tant qu'acteur luttant pour l'amélioration de leurs conditions de vie, le RGPAQ ne peut endosser aucune loi, mesure ou programme qui viserait ou qui aurait pour conséquence l'appauvrissement des personnes peu alphabétisées.

Actuellement, les personnes bénéficiaires de l'aide sociale ne vivent pas, elles survivent. Leurs droits les plus fondamentaux — se nourrir, se loger, se vêtir — se voient réduits à leur plus simple expression et les occasions qui leur permettraient d'améliorer collectivement et individuellement leur sort se font très rares. Leur marge de manœuvre financière étant inexistante, il leur est difficile, par exemple, d'assumer les coûts reliés à toute démarche d'alphabétisation dans un groupe populaire, tels que les frais de garde, de transport, de nourriture, etc.

Lorsque toute l'énergie est consacrée à la survie, peu de temps demeure pour exercer l'ensemble de ses droits, dont le droit à l'éducation qui constitue un puissant moteur d'émancipation individuelle et sociale. Par conséquent, être bénéficiaire de l'aide sociale représente un obstacle majeur au droit de s'alphabétiser et à l'ensemble des droits sociaux reconnus.

Pourquoi nous sommes en désaccord avec le Projet loi 57

Nous partageons avec les membres du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* la volonté de « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Or nous constatons que le *Projet de loi 57 - Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* va dans la direction contraire. Non seulement ne répond-il pas aux obligations mentionnées par la loi sur la pauvreté, sauf un article qui abolit les pénalités en cas de refus d'une mesure ou d'un emploi, mais également cède-t-il aux préjugés en obligeant les personnes assistées sociales dites aptes au travail à prouver qu'elles veulent vraiment travailler en acceptant n'importe quoi pour avoir droit à un peu plus d'argent. Paradoxalement, plus la loi sur l'aide sociale a insisté sur l'obligation des prestataires de prendre le plus court chemin vers le marché du travail, plus les budgets de l'aide à l'emploi ont diminué d'année en année.

Le projet de loi 57 nous ramène à l'arbitraire des régimes particuliers d'avant la première loi sur l'aide sociale en 1969 tout en perpétuant les travers inacceptables du régime de l'aide sociale actuel comme par exemple la non reconnaissance d'un barème plancher qui couvrirait les besoins essentiels.

Le projet de loi 57 est en contradiction avec notre idéal d'une société plus juste et anéantit des années d'efforts citoyens pour concrétiser cet idéal. Il y a de gros problèmes avec le régime actuel d'aide sociale et avec ce qu'il fait vivre. N'oublions pas que les personnes qui ont recours à l'aide sociale sont les plus pauvres de notre société.

Il faut changer la loi actuelle sur l'aide sociale et faire en sorte qu'elle présente les caractéristiques suivantes :

- Une loi qui assure une prestation de base commune, couvrant les besoins essentiels et pouvant éventuellement s'intégrer à la fiscalité;
- Une loi qui laisse tomber la division arbitraire basée sur l'aptitude présumée au travail, génératrice de préjugés, et qui reconnaît plutôt les limitations fonctionnelles des personnes, leurs besoins particuliers et les coûts supplémentaires que cela occasionne;
- Une loi qui respecte la dignité des personnes;
- Une loi qui améliore les recours ;
- Une loi qui distingue bien la finalité de l'aide financière, qui est de couvrir les besoins essentiels, de celle de l'aide à l'emploi;
- Une loi qui encourage la participation citoyenne lors des processus de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes, mesures et services en lien avec l'aide sociale;
- Une loi qui simplifie les règles et améliore les communications avec les personnes;
- Une loi qui élimine les mesures discriminatoires.

Recommandations

Pour toutes les raisons énoncées plus haut et en appui à la démarche du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous recommandons :

1. Le retrait du Projet de loi 57

2. Des amendements à la loi actuelle de l'aide sociale

Tout en maintenant les acquis inscrits dans la loi actuelle, incluant ceux qui concernent les personnes de 55 ans et plus, les amendements suivants devront être apportés :

- L'indexation annuelle complète de toutes les prestations;
- En lien avec l'article 15 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* :
 - L'instauration d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie (barème plancher), y compris pour les loyers. Cela inclut la disposition prévue à l'article 49 du projet de loi 57 qui abolit les pénalités en cas de refus de mesure à l'emploi;
 - La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture, et d'avoir accès à un montant d'épargne plus élevé qu'en ce moment;
 - L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour un enfant du revenu considéré dans le calcul de la prestation.

- La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours;
- L'élargissement de la notion de gain autorisé afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (revenus des rentes, de la CSST, de l'IVAC, etc.);
- La mise en place de mesures de soutien économique afin de permettre aux prestataires de s'alphabétiser sans contraintes.

3. La tenue d'un débat public mettant à profit l'expertise des citoyens et citoyennes, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie du revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif en direction d'un Québec sans pauvreté.

Conclusion

Beaucoup de personnes qui ont des difficultés en lecture et en écriture reçoivent des prestations d'aide sociale et il y a de moins en moins de place pour elles dans la société. Elles vivent de façon précaire, sont marginalisées et exclues.

Le gouvernement du Québec ne tient pas compte des besoins essentiels des personnes les plus pauvres, et continue de les appauvrir, ce qui est inacceptable. Avec son projet de loi 57, il rate une occasion d'améliorer leur sort. Par conséquent, ce projet doit être retiré et des amendements doivent être apportés à la loi actuelle sur l'aide sociale.

La situation actuelle nous préoccupe au plus haut point. Force nous est de constater que l'augmentation de la pauvreté et l'insignifiance des moyens mis en œuvre pour la contrer, comme le démontre le projet de loi 57, ne feront qu'accentuer les problèmes sociaux dont celui qui est au cœur de nos interventions, l'analphabétisme.

Convaincu de la nécessité et de l'urgence de procéder à des changements à la loi sur l'aide sociale, le RGPAQ vous prie de satisfaire aux demandes du mouvement citoyen en ce qui concerne la lutte à la pauvreté.

ANNEXE

LISTE DES GROUPES MEMBRES DU RGPAQ

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

ALPHA-TÉMIS

CENTRE DE CROISSANCE D'ABITIBI-OUEST INC.

BAS-SAINT-LAURENT

CENTRE ALPHA DES BASQUES

ABC DES PORTAGES

CENTRE-DU-QUÉBEC

ALPHA-NICOLET

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE BÉCANCOUR

LUDOLETTRE

CHAUDIÈRE-APPALACHES

ABC LOTBINIÈRE

ALPHA ENTRAIDE DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

CENTRE D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE BEAUCE

CLÉS EN MAIN

GROUPE ALPHA DES ETCHEMINS

GROUPE EN ALPHABÉTISATION MONTMAGNY-NORD

L'ABC DES HAUTS PLATEAUX MONTMAGNY-L'ISLET INC.

LA CLÉ DE L'ALPHA

CÔTE-NORD

LIRA INC.

POPCO INC.

GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

COLLECTIF PLEIN DE BON SENS

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE UNÎLE INC.

LE POUVOIR DES MOTS

LANAUDIÈRE

ABC DES MANOIRS

AU BORD DES MOTS

DÉCLIC

REGROUPEMENT DES ASSISTÉS SOCIAUX DU JOLIETTE MÉTROPOLITAIN

(RASJM)

LAURENTIDES

LA GRIFFE D'ALPHA

LA MAISON DES MOTS DES BASSES-LAURENTIDES

LA MAISON POPULAIRE D'ARGENTEUIL

LE COIN ALPHA

LAVAL

AU JARDIN DE LA FAMILLE DE FABREVILLE

GROUPE ALPHA LAVAL

MAURICIE

CENTRE D'ACTIVITÉS POPULAIRES ET ÉDUCATIVES

(CAPE)

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE POINTE-DU-LAC

COMSEP

EBYÛN

LA CITÉ DES MOTS

LA CLÉ EN ÉDUCATION POPULAIRE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

MONTÉRÉGIE

AIDE PÉDAGOGIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES (APAJ)

COMQUAT INC.

LA BOÎTE À LETTRES

LA CLÉ DES MOTS

LA PORTE OUVERTE

L'ARDOISE DU BAS-RICHELIEU

L'ÉCOLE DE LA VIE

L'ÉCRIT TÔT DE SAINT-HUBERT

LE SAC À MOTS

LES GRANDS DÉBROUILLARDS

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE SAINT-CHARLES

CENTRE ALPHA-SOURD DE MONTRÉAL

CENTRE D'ACTION SOCIO-COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL

CENTRE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

*CENTRE DE LIAISON POUR L'ÉDUCATION ET LES RESSOURCES
CULTURELLES (CLERC)*

CENTRE HAÏTIEN D'ANIMATION ET D'INTERVENTIONS SOCIALES
(CH'AIS)

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉCHANGES CULTURELS

(CIEC)

CENTRE N'A RIVE

COMITÉ D'ÉDUCATION DES ADULTES DE LA PETITE-BOURGOGNE ET DE
SAINT-HENRI (CEDA)

LA JARNIGOINE

LA MAISON D'HAÏTI INC.

L'ATELIER DES LETTRES

LES ATELIERS MOT-À-MOT DU S.A.C. ANJOU INC.
LETTRES EN MAIN

TOUR DE LIRE

UN MONDALIRE

OUTAOUAIS

ATELIER D'ÉDUCATION POPULAIRE

QUÉBEC

ALPHA STONEHAM

ALPHABEILLE VANIER

ATELIER D'ALPHA-SOURDS DE QUÉBEC

ATOUT-LIRE

CENTRE D'ALPHABÉTISATION L'ARDOISE

FORMATION ALPHABÉTISATION CHARLEVOIX
(FAC)

LA MARÉE DES MOTS

LIS-MOI TOUT LIMOILLOU

SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

CENTRE ALPHA DE LA BAIE

GROUPE CENTRE-LAC D'ALMA

REGROUPEMENT DES CENTRES d'ALPHABÉTISATION MOT À MOT